



APPELS DE PROVISIONS

Période du 01/07/2023 au 30/09/2023

Copropriété : LES TERRASSES
7 R DU MARECHAL JOFFRE
78100 ST GERMAIN EN, LAYE

Copropriétaire :

Les interlocuteurs à votre service	
Gestionnaire	: LANG Lisa 01 30 87 24 24
Comptable	: ALVES Marie

Page N° 1/2

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
19	0000			APPARTEMENT	269
62	0000			CAVE	7
92	0000			GARAGE	28

ESPACE CLIENT

Pour vous identifier

Votre identifiant

Votre mot de passe

Avance	Autres avances	Provisions
0,00	0,00	2.535,09

Rubriques de charges	Budget Période	Base de répartition		Votre Quote Part
		Individuel	Total	
Appel n 3 :PROVISION/OPERATIONS COURANTES				
Lot n° 19 APPARTEMENT				
CHARGES CHAUFFAGE	28.949,99	306	10000	885,87
CHARGES GENERALES	25.724,94	304	10000	782,02
Sous-total				1.667,89
Total appel Copropriétaire				1.667,89
Appel n 3 :FONDS TRAVAUX ALUR				
Lot n° 19 APPARTEMENT				
FONDS TRAVAUX ALUR	2.733,74	304	10000	83,10
Sous-total				83,10
Total appel Copropriétaire				83,10
Total des appels				1.750,99



APPELS DE PROVISIONS

Période du 01/07/2023 au 30/09/2023

Copropriété : LES TERRASSES
7 R DU MARECHAL JOFFRE
78100 ST GERMAIN EN, LAYE

Copropriétaire :

Les interlocuteurs à votre service		
Gestionnaire	: LANG Lisa	01 30 87 24 24
Comptable	: ALVES Marie	

Page N° 2/2

Relevé de compte depuis le 01/04/2023

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur	660,14	
01/04/2023	PROV./CHG COURANTE 01/04/2023	1.267,55	
01/04/2023	COTISATION FONDS TRAVAUX 01/04/2023	63,20	
11/04/2023	Prvt 3074803 du 11/04/2023 MAISONNEUVE		422,52
11/04/2023	Prvt 3075468 du 11/04/2023 MAISONNEUVE		21,07
20/04/2023	Prvt 3033399 du 20/04/2023 MAISONNEUVE		660,14
10/05/2023	Prvt 3074804 du 10/05/2023 MAISONNEUVE		422,52
10/05/2023	Prvt 3075469 du 10/05/2023 MAISONNEUVE		21,07
01/06/2023	1E APPEL REMPLACEMENT FONT		0,02
01/06/2023	1E APPEL REMISE EN ETAT CH		0,02
12/06/2023	Prvt 3074805 du 12/06/2023 MAISONNEUVE		422,47
12/06/2023	Prvt 3075470 du 12/06/2023 MAISONNEUVE		21,06
01/07/2023	PROV./CHG COURANTE 01/07/2023	1.667,89	
01/07/2023	COTISATION FONDS TRAVAUX 01/07/2023	83,10	
	Solde en notre faveur (Euros.)	1.750,99	1.990,89

"A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires."

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Nouvel échéancier

Date	Montant	Date	Montant
10/07/2023	555,96	10/08/2023	555,96
10/07/2023	27,70	11/09/2023	27,70
10/08/2023	27,70	suivants	555,97